

SEANCE DU 1° SEPTEMBRE 2014

Le premier septembre deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHALAMET, Maire.

Présents : Mmes MARTIN, DESSUS, PEYSSON C, MM. BUISSON, TURC, BELLE, BESSE, PONNET, CROUZET, CUEFF, PRUNENEC, ROSSIGNOL.

Absents : MM. PEYSSON (pouvoir à Mme DESSUS) et ARIENTI (pouvoir à M. CROUZET)

Secrétaire : Mme DESSUS M.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 juillet est approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du Conseil municipal :

- le 6 octobre à 20 H30 - secrétaire de séance : Catherine PEYSSON.

* A compter du 11/09 une permanence d'une assistante sociale du Centre Médico-social de Crest (Conseil Général) aura lieu tous les deuxièmes jeudi du mois de 9H30 à 11H30 au CRIC (permanence sur rendez-vous).

* Visite de Didier GUILLAUME le samedi 13/09 à 10H30 en mairie, dans le cadre de la campagne des sénatoriales pour rencontrer les grands électeurs.

* La CCVD fait un recours contre l'arrêté préfectoral n° 2014-148-0014 du 28/05/2014 fixant les conditions de retrait des 6 communes, enregistrement au TA de Grenoble le 17/07/2014.

* Communication de la répartition finalisée de l'enveloppe « dotation cantonale 2014 » pour la commune . Accord pour la réfection du mur de la cour de l'ancienne salle des fêtes, le changement de la chaudière des ateliers municipaux, des travaux de voirie pour 35 000 € HT.

* Analyses de vitesse dans Bourdeaux du 05/06 au 15/06 sur 3 lieux (devant La Poste, devant l'école et à la sortie sud du village (direction Crupies) : les vitesses ne dépassent pas 10% par rapport à la réglementation (50 km/h) et les véhicules sortent plus rapidement qu'ils n'entrent (pas de ralentisseur).

* Communication du rapport et des conclusions de l'enquête publique concernant le projet de la mise en place du Plan Pluriannuel de Gestion du boisement sur les bassins versants du Roubion, Jabron et de la Riaille. Le document est à la disposition des élus et des administrés.

1° - Modification statutaire de la Communauté de Communes "Le Pays de Dieulefit" – Dénomination et siège social.

Monsieur le Maire, explique que, par délibération n°65/2014 du 26 juin, notifiée le 8 juillet 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a approuvé la modification de ses statuts sur deux points

- changement de la dénomination de la Communauté de Communes "Dieulefit-Bourdeaux" afin de prendre en compte le changement de périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit depuis le 01/01/2014 à 6 communes du canton de Bourdeaux
- changement du siège de la Communauté de Communes dans les locaux administratifs rue Garde de Dieu à Dieulefit.

En vertu des dispositions des articles L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes doivent à leur tour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Les conditions de majorité requises, sont celles fixées par l'article L5211-5 du même code.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- ACCEPTER une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit, modifiant les articles 1 et 3 comme suit :

Article 1 : Objet

En application de l'article L 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de :

Aleyrac, la Bégude de Mazenc, Bezaudun sur Bine, Bourdeaux, Bouvières, Comps, Crupies, Dieulefit, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët Laval, Pont de Barret, Rochebaudin, La Roche Saint Secret - Béconne, Salettes, Souspierre, Teyssières, Les Tonils, Truinis et Vesc,

créent entre elle une Communauté de Communes dénommée : Communauté de Communes "Dieulefit – Bourdeaux".

Article 3 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à : 8, rue Garde de Dieu à Dieulefit.

- AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

2° - Convention avec le SIVOM du Pays de Bourdeaux pour la prise en charge des frais scolaires.

Monsieur le Maire explique que le SIVOM du Pays de Bourdeaux assure des prestations en relation avec l'école (bâtiments utilisés pour des activités scolaires, agents exerçant des activités pendant le temps scolaire).

Il indique que :

* les frais liés à ces mises à disposition ont été évalués à 45 006 € pour l'année 2014 par le SIVOM du Pays de Bourdeaux

* le remboursement de cette dépense se fera en 3 fois (2 acomptes et le solde suivant les dépenses réelles).

A cet effet, une convention reprenant les différentes mises à disposition doit être signée entre les 2 collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la signature de la convention avec le SIVOM du Pays de Bourdeaux concernant la prise en charge des frais scolaires.

3° - Parcours patrimonial (tranche 2).

Monsieur le Maire rappelle la 1° tranche de travaux effectuée en 2013.

Il indique que l'Association « Les Amis du Pays de Bourdeaux » souhaite compléter la signalisation mise en place dans le précédent programme.

Le coût estimatif de cette nouvelle opération est de 9 936.64 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le projet tel que présenté et le plan de financement,
- Sollicite dans le cadre du projet LEADER Européen une subvention de 5465 € correspondant à 55 % du coût du projet HT,
- Sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention de 1788 € correspondant à 18 % du coût du projet HT,
- Assure le portage du projet en prenant à sa charge les dépenses non couvertes par les subventions, soit 2683,64 € correspondant à 27% de l'estimation.

4° - SDED – Raccordement individuel au forfait – Propriété de Mr HILDEBRANDT – Construction bâtiment agricole – Dossier n° 260560016AER.

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Electrification – Raccordement au réseau pour alimenter le bâtiment agricole de M. HILDEBRANDT

Dépense prévisionnelle TTC	10 773.35 €
Dont frais de gestion HT de 501.11 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	7 138,95 €
Forfait communal	3 634,40 €

Le Maire indique qu'une convention avec Mr HILDEBRANDT a été signée le 30/08/2014, engageant celui-ci à rembourser à la commune, sur émission d'un titre de recette et du décompte définitif des frais engagés, la totalité de la participation versée par la commune pour cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

○ Approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF

○ Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.

○ Décide de financer sur fonds libre la part communale

○ S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le receveur du SDED

○ Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

5° - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Suite au courrier de la CCPD en date du 18/07, il convient de désigner 4 personnes (2 représentant la TH et 2 représentant la CFE) pour constituer la liste que doit présenter la CCPD aux services fiscaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal propose :

au titre de la TH : Mr PEYSSON Francis (titulaire) et Mr GRESSE J.Marie (suppléant)

au titre de la CFE : Mme SAMMARCO Joëlle née BONTOUX (titulaire) et Mme PEYSSON Catherine (suppléante)

6° - Questions diverses.

* Complément de charges pour un locataire communal.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a fait intervenir l'entreprise 3iD pour la dépollution de l'appartement sis immeuble de la Recluse loué par M. TRAVERSE Jean-Louis.

La facture d'un montant de 3 880.50€ a été réglée par la commune en un commun accord avec le locataire. Cette charge doit être refacturée à M. TRAVERSE.

Au vu de son montant, le Maire propose que cette charge exceptionnelle soit répercutée sur ses charges locatives sur une période de deux ans à compter du mois de novembre 2014.

Il ajoute qu'en cas de départ anticipé du locataire, celui-ci devra s'acquitter du solde à la date de départ du logement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

* Régularisation de voirie communale au Plan Lara.

Monsieur le Maire explique que Mr DONADIEU Michel a fait procéder à une délimitation et un bornage des limites de ses parcelles cadastrées B333 et 332 situées quartier Grès et Plan Lara.

Cette opération a délimité le domaine public et permis de régulariser le tracé de la voie communale (VC6).

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal a adopté le plan d'alignement de la voie communale 6 et a autorisé le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette rectification.

Cette opération pour être complète doit être finalisée par un acte notarié.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les frais liés à l'acte authentique seront à la charge de Mr DONADIEU Michel, initiateur de l'opération.

* Délibérations modificatives.

Le Maire présente une délibération de virements de crédits et une délibération de cessions de biens (sortie de l'actif de l'abribus). Le Conseil Municipal accepte les écritures présentées.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Michaël BELLE

- Fait part de nouveaux problèmes rencontrés par Amandine VEUILLET concernant le local utilisé pour son activité de potière. Le Maire propose de faire le point avec Amandine et éventuellement de tenter une médiation avec son voisin, Mr Jean NOHARET.
- Demande l'installation d'un container à cartons dans le village ; en effet, les containers « papiers » ne sont plus habilités à recevoir les cartons et cartonnettes.
- Site internet de la commune : un courrier demandera aux associations de communiquer les informations qu'elles souhaitent faire paraître sur le site avant la fin octobre.

Jean-Maxime BUISSON

- Expose les problèmes rencontrés sur son exploitation (problème de bactéries sur les litières). Les contrôles sont faits selon des directives européennes ; les professionnels les trouvent inadaptées et revendiquent d'autres modes de contrôle. Le Maire propose d'élaborer une motion. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Stéphane PRUNENEC

- Indique que le projet de TAPE (Temps d'Activités Péri-Educatif) est opérationnel ; à ce jour, 70 enfants sur 104 sont inscrits. Le coût par enfant et par an avoisine 250 € (dont 50 € pris en charge par l'Etat). Pour l'année prochaine, il sera nécessaire d'élaborer rapidement un projet qui permette le financement de la CAF.

Gérard PONNET

- Demande la décision concernant la demande d'occupation du petit bureau des ateliers municipaux pour l'association « Le Châtelas ». Le Maire indique qu'en accord avec la Commission des travaux, une réponse positive sera donnée d'ici la fin de l'année 2014.

Michèle MARTIN

- Indique que le film d'Agnès VARDA, tourné avec des habitants de Bourdeaux-Dieulefit et rendant hommage aux « Justes » sera projeté à la salle des fêtes le 27/09 à 17 H suivi d'un échange avec Mr DELPAL, professeur et chercheur au CNRS.

Martine DESSUS

- A rencontré un kiné, en présence du Maire et de la 1^o adjointe, intéressé pour exercer cette fonction sur la commune. Il ne donne pas suite dans la mesure où il n'y a pas de possibilité actuellement de travail sur la commune pour son épouse.
- A eu un contact téléphonique d'un kiné exerçant à Valence souhaitant se rapprocher de son domicile à La Bégude de Mazenc. Réflexion en cours.
- Le Conseil accepte de lancer des annonces à Lyon, Grenoble et en Belgique.
- Suite à la Commission solidarités de la CCPD du 09/07, une réunion a été programmée pour le 09/09 pour le projet de co-voiturage sur 3 sites : Bourdeaux, Dieulefit et La Bégude de Mazenc.
- Reprise des activités du foyer des personnes âgées le jeudi 11 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.